

Collectif Dignité Fribourg  
c/o REPER  
Rue Hans-Fries 11  
1700 Fribourg  
[contact@dignite-fribourg.ch](mailto:contact@dignite-fribourg.ch)  
<https://dignité-fribourg.ch>

A l'attention du  
Conseil d'Etat du Canton de Fribourg  
Chancellerie d'Etat  
Rue des Chanoines 17  
1701 Fribourg

Fribourg, le 30 septembre 2021

**La crise sanitaire aggrave fortement la situation des plus démunis-es  
Elle nous atteint dans notre dignité**

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,  
Madame la Conseillère d'Etat,  
Messieurs les Conseillers d'Etat,

La crise du Coronavirus a lourdement impacté le quotidien de personnes déjà ou nouvellement fragilisées dans le canton de Fribourg. Elle a fait émerger une misère sociale et économique ; les files d'attente pour l'obtention de vivres ou l'augmentation des demandes de soutien auprès des œuvres d'entraide en sont des manifestations flagrantes. Les chiffres sur l'évolution de la pauvreté en 2020 ne sont pas encore disponibles. Néanmoins, les deux vagues épidémiques laisseront sans nul doute des traces durables. Aussi cette question est-elle légitime désormais : à quoi ressemblera la société fribourgeoise de demain ?

Le canton tient le choc, notamment grâce à la diversité de ses activités économiques et à son excellente santé financière. Ceci nous réjouit. Notre engagement au sein des associations et organisations signataires de ce courrier nous le rappelle pourtant chaque jour : la prospérité ne profite pas à toutes et tous.

Dans ce contexte, les interventions de divers acteurs d'envergure nationale résonnent aussi en terre fribourgeoise : appel de Caritas Suisse, appel des églises de Suisse, déclaration des organisations nationales du domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté. Autant d'injonctions solennelles à ne pas laisser la partie la plus fragile de la population affronter seule cette crise majeure.

Ces dernières années, le Canton de Fribourg a pris des engagements formels en faveur de la réduction des inégalités et de la lutte contre la pauvreté :

- La Constitution cantonale de 2004 définit dans son Titre IV les tâches publiques en matière d'aide sociale, de logement, de soutien aux familles, de défense des personnes vulnérables, etc. Parmi celles-ci figure par exemple à l'art. 60 : L'État « octroie des prestations complémentaires pour les enfants en bas âge des familles dont les moyens financiers sont insuffisants ». Cette constitution n'est pas une simple déclaration politique, mais elle définit les tâches essentielles que l'État doit assumer, et c'est un programme contraignant. Néanmoins, elle n'est toujours pas appliquée dans certains domaines qui se révèlent particulièrement sensibles aujourd'hui. Ceci peut et doit être corrigé MAINTENANT.
- Le rapport de dépendance vis-à-vis de l'État est fortement stigmatisé, notre pays s'étant bâti sur les fondements de la responsabilité individuelle. Partage et redistribution sont associés à assistance, ce qui amène à méconsideérer les bénéficiaires d'aides de l'État comme des assisté-es, ou pire encore. Cette stigmatisation conduit nombre de personnes concernées à renoncer à leurs droits.

Plus que jamais, le filet social doit être renforcé et ses mailles resserrées. Le canton de Fribourg dispose des moyens nécessaires pour garantir la dignité de celles et ceux qui y résident. La solidarité concerne l'ensemble de la société. L'État doit la promouvoir et la défendre. Aussi, nous vous interpellons dans votre fonction et responsabilité d'homme et de femme politique, élu·e pour répondre aux besoins de la collectivité.

Il nous incombe de souligner que la précarité n'est pas que financière ou alimentaire. Elle est complexe, multifactorielle et concerne aussi les domaines de la santé physique, de la santé mentale, de l'éducation et la garde d'enfants, de l'acquisition des compétences de base, du travail, de la participation citoyenne, des relations sociales, de l'habitat et de la stabilité du séjour.

Face à l'urgence de la crise sanitaire et sociale, **7 mesures urgentes** permettront d'éviter que la précarité augmente et débouche sur des situations humaines dramatiques et inacceptables.

Les associations et organisations signataires de ce courrier en requièrent une mise en place rapide :

### **1. Garantir le droit à l'alimentation**

Se nourrir fait partie des besoins vitaux non négociables. Or, dans le canton de Fribourg, tous et toutes ne mangent ni suffisamment, ni sainement. Un phénomène accentué par l'émergence de la crise et son lot de conséquences. Relayées par les médias au printemps 2020, les images de distribution alimentaire ont fait l'effet d'une onde de choc. La population fribourgeoise a pris conscience d'une précarité à l'ampleur insoupçonnée.

Les autorités cantonales ont soutenu la distribution de vivres de première nécessité durant la première vague pandémique. Elles ont tardé à réitérer leur soutien à l'automne 2020 en raison du maintien des activités économiques. Est-ce à dire qu'un semi-confinement est indispensable pour venir en aide à ceux-elles qui ont faim ? Nombre de situations se seront dégradées avec la survenue de la deuxième vague.

Lors de la crise sanitaire, le besoin en alimentation de base a explosé en parallèle avec l'accroissement de la précarité. Les distributions mises en place ont montré l'étendue des besoins nouveaux et la fragilité structurelle dans laquelle vit un grand nombre de citoyennes et citoyens. Outre le renforcement des mesures existantes, la création d'une banque alimentaire est une des mesures possibles pour réduire cette insécurité et permettre d'envisager une aide alimentaire à long terme, plus digne que les actions d'urgence.

***Le 27 septembre 2021 une assemblée constitutive de notre Collectif Dignité Fribourg a créé une nouvelle association "Banque alimentaire fribourgeoise". Cette association regroupe la plupart des associations fribourgeoises de distributions alimentaires ainsi que celles qui s'occupent des personnes les plus précarisées de notre canton.***

Une telle banque facilite le lien entre la production de nourriture et les bénéficiaires en s'appuyant sur un renforcement du partage social. Elle permet de rendre plus aisé l'accès à l'aide alimentaire, offre une réponse au gaspillage de nourriture et est un lieu de partage et d'intégration sociale. À ce titre, elle est un outil de développement durable complet.

Concrètement, il s'agit de trouver un lieu adapté pour le stockage de nourriture et de recruter des forces de travail pour encadrer, gérer et activer le partage des ressources matérielles et humaines qui y agissent et transitent à travers elle.

LA FAIM ET L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE NE SONT PAS ACCEPTABLES DANS LE CANTON.

NOUS DEMANDONS DES MESURES CONCRÈTES POUR GARANTIR LE DROIT À L'ALIMENTATION.

SOUTENEZ LA REALISATION D'UNE BANQUE ALIMENTAIRE DANS LE CANTON.

## **2. Suppression de l'exigence du remboursement de l'aide sociale ; uniformisation des traitements**

La loi fribourgeoise sur l'aide sociale (LASoc) est en cours de révision afin de mieux répondre aux enjeux actuels. Selon le Guide « L'aide sociale en bref » de la CSIAS, 50% des dossiers de l'aide sociale sont bouclés après 1 année. De toute évidence, le recours au soutien public reste ponctuel et activé, comme souhaité par le législateur, afin de surmonter une mauvaise passe. De celles que chacune et chacun est susceptible de traverser au cours de son existence.

Le canton de Fribourg est le dernier canton romand à exiger le remboursement de l'aide sociale, le Valais s'apprêtant à y renoncer. L'obligation de remboursement dissuade des ayants-droit à y recourir, et ce afin d'éviter des dettes qui leur barreraient l'accès à certaines prestations (logement, permis de séjour). C'est le but même de la loi qui n'est alors pas atteint. Cette obligation va également à l'encontre d'une démarche de réinsertion efficace. En effet, le remboursement, exigé parfois dès l'obtention d'un premier salaire, enferme les ex-bénéficiaires dans une précarité accablante, potentiellement de longue durée. Comment l'État peut-il maintenir un système qui « produit » des *working poor* ?

NOUS DEMANDONS LA SUPPRESSION DU REMBOURSEMENT DE L'AIDE SOCIALE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DE LA LASOC.

La révision de la LASoc vise par ailleurs une harmonisation des pratiques entre les services sociaux, d'obédience communale ou intercommunale. Chacun et chacune doit pouvoir bénéficier des prestations prévues dans la loi. Dès lors, comment justifier d'une inégalité de traitement due à l'absence de directives cantonales, selon son lieu de domicile ?

La même question se pose au sujet du minimum vital accordé aux personnes qui ne sont pas au bénéfice de l'aide sociale. Celui-ci est censé se calculer sur la base du montant des prestations complémentaires. Or, il n'est pas uniforme dans tout le canton.

***Notre Collectif a participé à la consultation de l'avant-projet de loi LASoc.***

NOUS DEMANDONS L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET L'HARMONISATION DES PRISES EN CHARGE ET DES PRESTATIONS COMME PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA LASOC.

## **3. Introduction des prestations complémentaires pour les familles**

Les prestations complémentaires pour familles (PC familles) sont un outil efficace de lutte contre la pauvreté. Elles concernent les familles disposant d'un revenu d'une activité lucrative qui les situe dans la classe moyenne inférieure, juste au-dessus du droit à l'aide sociale.

Les PC familles sont des prestations financières de base, destinées à compenser la différence entre les revenus et les dépenses reconnues, selon un montant plafonné.

Elles sont assorties d'une prise en charge des frais de garde et des frais de maladie. Grâce à ce soutien financier, les familles n'ont pas besoin de recourir à l'aide sociale et peuvent maintenir, voire augmenter leur activité lucrative. Une démarche essentielle, entre autres, pour les familles.

### ***Notre Collectif a participé à la consultation de l'avant-projet de loi LPCFam***

NOUS DEMANDONS L'INTRODUCTION RAPIDE DES PC FAMILLES POUR SOULAGER LES FAMILLES CONTRAINTES À VIVRE AVEC DES REVENUS TROP BAS.

#### **4. Inclusion numérique de tous et toutes**

La digitalisation s'impose progressivement, et peut-être plus rapidement qu'il n'y paraît, dans les sphères personnelles et professionnelles. Qu'il s'agisse de prendre un rendez-vous chez le médecin, de consulter le bulletin scolaire de son enfant ou encore de communiquer avec une assurance maladie, tout se fait désormais en ligne. Avec une conséquence évidente pour les personnes moins formées ou éloignées de l'écrit : davantage d'exclusion sociale.

À l'heure de la dématérialisation des services publics, faute d'équipement et de maîtrise de ce dernier, certaines personnes se trouvent en marge de la vie démocratique et citoyenne. Elles sont dans l'impossibilité d'entreprendre des démarches administratives et contraintes à renoncer à leurs droits. Le droit d'informer et d'être informé-es, le droit d'accéder aux documents et, en fin de compte, le droit de participer à la vie publique.

Différentes mesures permettront de garantir l'inclusion numérique, notamment :

- Le maintien de guichets physiques auprès desquels obtenir du soutien
- L'encouragement de l'acquisition des compétences de base par le biais de cours de qualité (lecture, écriture, calcul et bases d'informatique)
- L'édition d'une loi ou d'une ordonnance qui définisse les textes nécessitant une rédaction en langage facile à lire et à comprendre FALC, de sorte à faciliter l'accès de la population à l'information (selon postulat 2019-GC-147 « Utilisation du langage simplifié » transmis par le Conseil d'État à la députation avec un préavis favorable).

NOUS DEMANDONS L'ENCOURAGEMENT DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE AVEC LA MISE EN PLACE D' ACTIONS CONCRÈTES.

## **5. Participation des personnes concernées aux décisions et aux mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté**

Une étude mandatée par l'OFAS et parue en 2020 a mis en évidence les bénéfices liés au fait d'associer les personnes concernées aux discussions et à la mise en place des mesures leur étant destinées. Que ce soit pour les organisations et institutions impliquées, la société ou le monde politique plus largement, l'implication des bénéficiaires engendre des mesures plus efficaces et plus adaptées, une compréhension mutuelle renforcée, une société plus inclusive.

NOUS DEMANDONS L'IMPLICATION DES BÉNÉFICIAIR-ES DANS LES DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT COMME GAGE DE QUALITÉ ET DE PERTINENCE POUR UNE ACTION SOCIALE EFFICACE. LA CONSULTATION POUR LA RÉVISION DE LA LASOC OFFRE UNE PREMIÈRE OPPORTUNITÉ DE MISE EN ŒUVRE D'UN TEL PROCESSUS.

## **6. Accès à un logement décent pour tous et toutes**

Malgré une détente sur le marché immobilier et davantage de logements vacants, il subsiste encore un nombre trop élevé de logements inaccessibles à une frange de la population, notamment dans les agglomérations. De nombreux locataires consacrent plus de 30% de leurs revenus à une location, péjorant par ce biais les sommes à disposition pour les autres besoins de vie.

Une adaptation des loyers aux bas coûts des charges hypothécaires est urgente. La promotion des outils de la loi fédérale sur le logement dans le canton de Fribourg répondra à la nécessité de proposer davantage de loyers abordables, hors d'un certain marché spéculatif.

NOUS DEMANDONS UN APPUI, PAR LES INSTANCES CANTONALES, DES COOPÉRATIVES ET FONDATIONS D'HABITATION, NOTAMMENT À TRAVERS LA NOUVELLE ASSOCIATION FRIMOUP, FONDÉE À LA FIN 2019.

## **7. Renforcer l'intégration sociale des personnes isolées**

Les personnes souffrant de misère sociale et/ou économique se trouvent dans une situation d'isolement et d'exclusion sociale. Il est nécessaire de leur donner accès à des prises en charge adaptées afin de leur permettre de s'intégrer socialement, de maintenir leur équilibre de santé et de sortir de la spirale de la précarité. Cette précarité sociale engendre en effet de nombreux maux tels que problèmes de santé physique et mentale, dépressions, autres difficultés majeures et suicides.

NOUS DEMANDONS QUE LES PERSONNES ISOLÉES, EN SITUATION DE PRÉCARITÉ SOCIALE, PUISSENT BÉNÉFICIER DE STRUCTURES LEUR OFFRANT UN ANCRAGE SOCIAL ET FAVORISANT LEUR INTÉGRATION. NOUS DEMANDONS AUX INSTANCES CANTONALES QUE CES STRUCTURES ET PROJETS SOCIAUX SOIENT SOUTENUS DE MANIÈRE PÉRENNE.

Ce courrier est le volet politique de la démarche de lutte contre l'accroissement de la précarité dans le canton entamée par les associations et organisations signataires.

Notre attente est que les autorités politiques entrent en matière concrètement et à court terme sur nos demandes. Pour ce faire, nous vous proposons de nous contacter par le biais de notre adresse courriel pour fixer une rencontre ou mener une action (contact@dignite-fribourg.ch).

Dans cette attente, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et nous réjouissons de pouvoir y travailler ensemble dès que possible.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

Au nom des 82 associations du Collectif Dignité Fribourg et des 4203 signataires de la pétition du Manifeste pour la Dignité dans le canton de Fribourg



Pascale Michel  
Directrice d'espacefemmes



Philippe Cotting  
Directeur de REPER

### **Annexes**

Liste des 82 associations membres du Collectif Dignité Fribourg

Pétition du Manifeste pour la dignité dans le canton de Fribourg munie de 4'203 signatures

**Liste des 82 associations membres du Collectif Dignité Fribourg (Annexe 1) :**

1Toitàtoi | AdO | AFAAP | AFASC | AGAPA Suisse-Romande | Applico | Arcanum | ASLOCA Fribourg | Association pour l'Éducation Familiale | ATD Quart Monde | Au Cœur des Mamans | Autisme Fribourg | AvenirSocial | Banc Public | Bureau de consultation juridique Fribourg, Caritas Suisse | Association Café du Cœur à Fribourg | Caritas Fribourg | CCSI Fribourg | Des bénévoles de Table couvre-toi Fribourg | diabètefribourg | Droit de rester-Fribourg | Église catholique du canton de Fribourg | Emmaüs Fribourg | Ensemble | Équip'Apparts | Espace Famille | espacefemmes-frauenraum | ESPAS | FARA | FOPIS | Formation Conseil | Freegan | Fribourg-Solidaire | Fri-Santé | Grisélidis | Frisbee | INFRI | Insertion Fribourg | JeunesParents | L'Arche Fribourg | La Coutellerie | La Red | La Tuile | L'étrier | Le Radeau | Le Tremplin | Les St-Bernard du Cœur | Les Traversées | LIGUE PULMONAIRE FRIBOURGEOISE | ligue fribourgeoise contre le cancer | Lire et Écrire Fribourg | LISANGA | LivrEchange | MILLE SEPT SANS | Office familial Fribourg | OSEO Fribourg | Osons l'accueil | ouverTür | ParMi | Paroisse réformée de Fribourg | Passerelles | Point d'Ancrage | Point Rencontre Fribourg | Poya solidaire | Procap Fribourg | Pro Familia Fribourg | Pro Junior Fribourg | Pro Senectute Fribourg | RécupeR-Action | REPER | Réseau Bénévolat | RESPIRE | ritec | Secours d'hiver du canton de Fribourg | Solidarité femmes fribourg | Solidarité sans frontières | SOS futures mamans | Syna | Table Suisse | Trait d'union | UNA - refugees meet students UNIFR | Unia Fribourg